

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LES VERSANTS D'AIME À L'ASSEMBLÉE DU PAYS TARENTAISE VANOISE  
(APTV)**

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine (ne prend pas part au vote), DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie  
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL).

En exercice : 23	Présents : 20	Absents : 3	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	-------------	-------------------

**Date de publication :** 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président explique au conseil communautaire que l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) est un syndicat mixte ouvert ayant pour objet notamment de :

- Prévenir les inondations et les submersions et gérer les cours d'eau non domaniaux par l'exercice de la GEMAPI ;
- Définir un projet de territoire et le faire vivre ;
- Organiser le territoire au travers d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Se structurer pour mobiliser des financements qui s'inscrivent, désormais de plus en plus, dans un cadre contractuel territorial ;
- Rationnaliser la démarche de territoire en regroupant les moyens existants ;
- Se doter d'un outil pour organiser des études, réflexions et projets à l'échelle du territoire Tarentaise – Vanoise ;
- Soutenir les collectivités de Tarentaise dans la mise en place de certaines actions.

Les statuts de l'APTV prévoient que la Communauté de communes Les Versants d'Aime procède à l'élection à la majorité absolue, de 5 représentants titulaires afin de siéger au comité syndical pour la durée du mandat.

Les statuts précisent également qu'il convient de désigner 2 délégués suppléants pour l'ensemble des délégués titulaires, en cas d'absence ou d'empêchement d'un délégué titulaire.

Conformément aux statuts les Présidents des intercommunalités qui siègent au comité syndical sont membres du Bureau.

Si le Président de l'intercommunalité n'est pas désigné comme délégué titulaire à l'APTV, il convient d'indiquer quel délégué sera chargé de le représenter au Bureau syndical.

Le Président procède donc à l'appel des candidatures.

Les membres communautaires suivants se portent candidats en qualité de délégués titulaires :

- Rémy COUNIL
- Rachèle MONTMAYEUR
- Jean-Louis SILVESTRE
- Daniel-Jean VENIAT
- Christian VIBERT

Les membres communautaires suivants se portent candidats en qualité de délégués suppléants :

- Thierry MARCHAND-MAILLET
- Benoit RICHERMOZ

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22 (Mme Amandine COLEUR n'a pas pris part au vote)
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.2121-21 du CGCT ;

VU les statuts de l'APTV et notamment l'article 6 ;

VU la candidature des membres du conseil communautaire suivants :

Titulaires :

- Rémy COUNIL
- Rachèle MONTMAYEUR
- Jean-Louis SILVESTRE
- Daniel-Jean VENIAT
- Christian VIBERT

Suppléants :

- Thierry MARCHAND-MAILLET
- Benoit RICHERMOZ

**DÉCLARE** que sont désignés représentants de la Communauté de communes Les Versants d'Aime à l'APTV :

Titulaires :

- Rémy COUNIL
- Rachèle MONTMAYEUR
- Jean-Louis SILVESTRE
- Daniel-Jean VENIAT
- Christian VIBERT

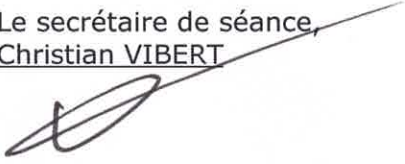
Suppléants :

- Thierry MARCHAND-MAILLET
- Benoit RICHERMOZ

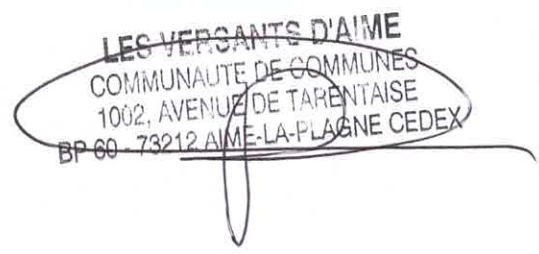
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Christian VIBERT



Le Président,  
Rémy COUNIL



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX